



VILLE DE TOURVES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Date de la convocation Le 21 avril 2026
Conseillers municipaux en exercice 29

Présents : ALLISIO Michel – BOTHIER Bruno - BOYER Kévin – BREMOND Christian – CAMPERO Gilbert - CANOLLE Claire – CASADO Maxime - CONSTANS Jean-Michel - CORTESE Régis - CRABETT Josiane - DOL Jérôme – DUPIEUX Patrice – GALAND Mathieu – GIRAUDO Catherine – HEAMS Françoise - HERMAND Rose-Marie – JULIEN Lionel – LAFFARGUE Perrine – MENGOZZI Virginie – MUSSET Delphine - OLIVE Fabien - PAONE Fabienne – PELLEGRINO Nicole – RIQUENA Myriam – SABINE Pascal – SZYMKOWIAK Lydia - TOUCHE Colette – VAN OOST Arnaud

Délégations de votes : MARSEILLE Véronique à PELLEGRINO Nicole

Absents :

Madame Nicole PELLEGRINO a été élue secrétaire de séance.

| | |
|---|----|
| Effectif théorique légal de l'Assemblée | 29 |
| Conseillers présents au moment du vote | 28 |
| Absents | 0 |
| Procurations | 1 |
| Votants | 29 |
| « POUR » | 29 |
| « CONTRE » | 0 |
| « ABSTENTION » | 0 |

DELIBERATION N° 048/2026

OBJET Demande subvention au Conseil Départemental du Var (Aide aux communes 2026) et à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (FDC 2026 compétence – eaux pluviales urbaines) pour l'opération des « Travaux du réseau pluvial des rues Ledru Rollin – Pasteur »

RAPPORTEUR Jean-Michel CONSTANS

RAPPORT DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de solliciter le Conseil Départemental du Var et la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, pour l'opération « Travaux du réseau pluvial des rues Ledru Rollin-Pasteur », dont le montant des travaux à charge de la collectivité a été évalué à la somme de 46 300 € HT.

Considérant la possibilité d'obtenir des subventions d'investissement auprès du Conseil Département du Var et de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte sur l'exercice 2026 ;

Le montage financier est le suivant :

| Travaux réseau pluvial des rues Ledru Rollin – Pasteur | | |
|---|------------------------------|--------------|
| NATURE DU FINANCEMENT | TOTAL SUBVENTIONS H.T | % |
| Autofinancement communal | 11 575.00 € | 25 % |
| Conseil Départemental du Var (Aide aux communes 2026) | 23 150.00 € | 50 % |
| Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (FDC 2026) | 11 575.00 € | 25 % |
| Coût total HT de l'opération | 46 300.00 € | 100 % |

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil de solliciter le Conseil Départemental du Var pour un montant de 23 150.00 € HT et la Communauté d'Agglomération de Provence Verte pour un montant de 11 575.00 € HT, pour l'opération « Travaux du réseau pluvial des rues Ledru Rollin – Pasteur ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le descriptif de l'opération à financer,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le partenaire financier, tel qu'indiqué ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.



Le Maire,

Jean-Michel CONSTANS

Secrétaire de Séance,

Nicole PELLEGRINO

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que, conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 ; 83 041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Tourves. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr »

Acte rendu exécutoire après transmission
En préfecture le 06-05-2026
et publication du 06-05-2026

